

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-René GUELLEC**

N° 59

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avance sur subvention touristique

Versement d'une avance sur subvention 2018 à l'office de tourisme d'un montant de 126 500 €.

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article VII de la convention du 23 mars 2011 et afin de permettre à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille de mener à bien ses activités en favorisant son fonctionnement annuel continu, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser à cette association un acompte sur subvention de fonctionnement 2018 d'un montant de 126 500 € (imputation budgétaire : 95 6574.950, « subvention action tourisme »).